

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ GENEVOISE DE PROPHYLAXIE MENTALE, 1906-2000

PAR GILLES JEANMONOD

AVANT-PROPOS

Un coup d'œil aux différents noms attribués à la Société genevoise de prophylaxie mentale¹ résume son histoire durant le XX^e siècle. Au fil du temps, le travail de patronage des aliénés a en effet diminué puis disparu pour laisser la place à des activités de prophylaxie des troubles mentaux. L'évolution de cette association privée répond en fait au développement des structures étatiques dans les domaines de l'action sociale et de la prise en charge extrahospitalière des personnes atteintes de troubles mentaux.

Créée en 1906 à l'instigation de la Société genevoise d'utilité publique, la Société genevoise de patronage des aliénés participait alors de la volonté des élites de lutter contre les grands «fléaux sociaux»: alcoolisme, syphilis, tuberculose et folie. Elle constituait ainsi une des pierres de l'édifice hygiéniste de la bienfaisance privée.

Pour son vingtième anniversaire, il fut décidé d'affirmer l'aspect prophylactique de l'activité de la Société et de modifier son nom conformément à cette volonté. Elle devint ainsi en 1926 la Société genevoise de prophylaxie mentale et de patronage et c'est sous ce nom

qu'elle assura jusque dans les années 1960 sa double mission de prévention et de protection. Rebaptisée au début des années 1970 Société genevoise de prophylaxie et d'hygiène mentales, puis en 1991 Société genevoise de prophylaxie mentale, la Société devait dès lors se tourner résolument vers la prévention.

A partir de ses archives déposées à l'Institut romand d'histoire de la médecine et de la santé à Lausanne, nous nous proposons de réaliser un bref historique de la Société² qui n'est pas sans éclairer d'autres histoires, comme celles de la psychiatrie, de l'hygiène mentale ou de l'hygiène sociale. Dans l'optique d'une histoire des relations entre médecine et société, l'activité médico-sociale de la Société genevoise de prophylaxie mentale revêt dès lors un intérêt particulier.

FONDATION ET RÉORIENTATIONS

Le 9 mai 1906, à l'Amphithéâtre de l'Athénée, se tenait l'Assemblée générale constitutive de la Société genevoise de patronage des aliénés. Dans son discours d'ouverture, le Président de la Société genevoise

d'utilité publique, Egmond Goegg, rappelait les prémisses de la constitution de cette nouvelle société: «En septembre 1903 une lettre adressée au Journal de Genève par M. le pasteur Heyer attira l'attention du public genevois sur la question de l'internement des aliénés. Cette lettre [...] peut être considérée comme le point de départ de l'étude qui a abouti à la création de la Société. [...]»³

Dans cette lettre, le pasteur Heyer rapportait le cas d'une dame âgée, résidente de l'Asile des vieillards, qui à la suite d'une crise de foie et faute de place à l'Hôpital cantonal s'était retrouvée internée à l'Asile de Bel-Air: «Comme elle se récrie, les infirmières l'empoignent, la tirent violemment de la voiture de l'hôpital, lui arrachent ses vêtements et la jettent dans un bain.»⁴ L'auteur s'en prenait ensuite de manière plus générale au sort réservé aux aliénés dans le canton de Genève. Paradoxalement, cette critique assez vive de la psychiatrie genevoise est à la base d'une Société qui sera tout au long du siècle inspirée et dirigée par des psychiatres et dont le directeur de Bel-Air était membre de droit.

Au début de 1905, suite aux révélations du pasteur Heyer, la Société